

Société d'Infrastructures Gazières

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine

MAZARS
61 rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2019)

A l'assemblée générale,
Société d'Infrastructures Gazières
4 Place Raoul Dautry
75015 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Société d'Infrastructures Gazières relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 29 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1 janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de

l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes consolidés sont les suivants :

MAZARS :

- Rapport à l'occasion de la distribution d'acompte sur dividendes : 13 220 euros

PRICE WATERHOUSECOOPERS AUDIT :

- Rapport à l'occasion de la distribution d'acompte sur dividendes : 13 220 euros

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Point clé de notre audit : Valorisation des titres de participation

Au 31 décembre 2019, la société GRTgaz est consolidée par mise en équivalence comme décrit dans la note 3.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés pour un montant de 1 302 M€.

Des tests de dépréciation sont réalisés sur base de la valeur recouvrable des titres mis en équivalence. Comme indiqué en note 4.2 de l'annexe aux comptes consolidés, la détermination de cette valeur recouvrable repose sur des hypothèses économiques (prévisions budgétaires, projections de flux de trésorerie, comparables boursiers) et fait référence à l'historique des états financiers.

Compte tenu du montant significatif des titres mis en équivalence et des estimations réalisées pour déterminer la valeur recouvrable des titres, nous avons considéré l'évaluation des titres mis en équivalence comme un point clé de l'audit.

Réponses apportées par le collège des Commissaires aux comptes lors de l'audit

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valorisation des titres mis en équivalence dans les comptes consolidés de SIG, nos travaux ont consisté à :

- Prendre connaissance du rapport produit par l'expert indépendant
- Apprécier le caractère raisonnable des hypothèses économiques utilisées et données prévisionnelles sur la base des informations qui nous ont été communiquées ;
- Apprécier les principes et méthodes de détermination de la valorisation au regard des méthodes d'évaluation généralement admises.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au

groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 29 juin 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Société d'Infrastructures Gazières par vos statuts du 31 mai 2011 pour le cabinet Mazars et par l'Assemblée Générale du 21 novembre 2012 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2019, le cabinet Mazars était dans la 9^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers dans la 8^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions

économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit

Nous remettons au conseil d'administration un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle

interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 30 juin 2020

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

MAZARS

Bénédicte Vignon

Olivier Leclerc

SOCIETE INFRASTRUCTURES GAZIERES
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2019

Sommaire

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	2
ETAT DU RESULTAT GLOBAL	3
AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL	4
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	5
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	6
COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LES FLUX DE TRESORERIE	6
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	7
1. DESCRIPTION DU GROUPE.....	7
2. BASES DE PREPARATION DES COMPTES	7
3. PRINCIPALES REGLES ET METHODES APPLIQUEES PAR LA SOCIETE.....	9
4. TITRES MIS EN EQUIVALENCE	13
5. AUTRES DEBITEURS	15
6. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE.....	15
7. CAPITAUX PROPRES	15
8. EMPRUNTS	15
9. CHARGES FINANCIERES NETTES	16
10. RESULTAT PAR ACTION	16
11. TRANSACTION AVEC LES PARTIES LIEES	17
12. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	17
13. SITUATION FISCALE	18
14. ENGAGEMENT HORS BILAN	19
15. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	19
16. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	20

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

(en milliers d'euros)	Note	31 décembre 2019	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Titres mis en équivalence	4.	1 302 263	1 357 758	1 422 619
Autres actifs long terme				
Actifs non-courants		1 302 263	1 357 758	1 422 619
Clients et autres débiteurs	5.			
Autres actifs courants				
VMP et autres placements	6.	5 075	13 135	1 518
Disponibilités	6.	322	364	923
Actifs courants		5 397	13 499	2 441
Total Actif		1 307 661	1 371 257	1 425 061
Capital	7.	603 944	603 944	603 944
Primes liées au capital	7.	79 462	79 462	79 462
Actions propres				
Autres réserves		-68 240	-43 054	-38 225
Résultats accumulés	7.	98 639	137 142	175 244
Total Capitaux propres, part du groupe		713 805	777 493	820 425
Intérêts minoritaires				
Total Intérêts minoritaires				
Total des capitaux propres		713 805	777 493	820 425
Emprunts et dettes financières	8.	586 044	586 044	
Engagements envers le personnel				
Autres provisions				
Impôts différés				
Autres passifs long terme				
Total Passifs non courants		586 044	586 044	
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	8.	7 588	7 614	603 646
Provisions (part à moins d'un an)				
Fournisseurs et autres créditeurs		124	105	990
Dettes d'impôt				
Autres passifs courants		100		
Total Passifs courants		7 812	7 719	604 636
Total des passifs		593 856	593 764	604 636
Total Passif		1 307 661	1 371 257	1 425 061

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	Note	31 décembre 2019 (12 mois)	31 décembre 2018 (12 mois)	31 décembre 2017 (12 mois)
Autres produits de l'activité		28	40	30
Charges externes		-174	-171	-540
Résultat opérationnel courant		-146	-131	-510
Résultat sur cession de participations consolidées				
Autres produits et charges opérationnels				
Résultat opérationnel		-146	-131	-510
Produits et charges de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		-136	-109	-40
Juste valeur des instruments financiers		12	-16	-1
Coût de l'endettement financier brut	9.	-15 890	-21 887	-27 135
Coût de l'endettement financier net		-16 014	-22 012	-27 177
Autres produits et charges financiers				
Résultat avant impôt		-16 160	-22 143	-27 686
Impôts sur les bénéfices	13.	-100		
Résultat après impôt		-16 260	-22 143	-27 686
Résultat des sociétés mises en équivalence	4.	78 613	95 145	100 096
Résultat net total		62 353	73 001	72 409
Part du groupe		62 353	73 001	72 409
Part des minoritaires				
Résultat par action (en euros)	3.1.7 et 10	1,03	1,21	1,32
Résultat dilué par action (en euros)		1,03	1,21	1,32

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL¹

(en milliers d'euros)	Note	31 décembre 2019	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Résultat net		62 353	73 001	72 409
Actifs financiers disponibles à la vente				1 992
Couverture de flux de trésorerie		-978	-95	249
Impôts différés sur actifs financiers disponibles à la vente		336	33	-249
Éléments recyclables au compte de résultat		-642	-62	1 992
Pertes et gains actuariels		-33 810	-6 084	-747
Impôts différés sur pertes et gains actuariels		8 806	1 317	-2 491
Éléments non recyclables au compte de résultat		-25 005	-4 767	-3 238
Autres éléments du résultat global		-25 647	-4 830	-1 245
Résultat global		36 706	68 172	71 164
Part du groupe		36 706	68 172	71 164

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

¹ Les données recueillies de GRTGAZ sont en millions d'euros. Des jeux d'arrondis peuvent conduire à des écarts non significatifs au niveau de certains soldes ou de certaines variations.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)

	Capital	Primes liées au capital	Autres réserves groupe	Résultats accumulés	Total
			Autres réserves hors conversion		Capitaux propres part du groupe
31 décembre 2016	526 407	50 875	-36 979	163 833	704 135
Autres éléments du résultat global			-1 245		-1 245
Résultat net de la période				72 409	72 409
Total des pertes et profits de la période			-1 245	72 409	71 164
Dividendes versés				-60 998	-60 998
Augmentation de capital	77 537	28 587			106 124
31 décembre 2017	603 944	79 462	-38 225	175 244	820 425
Autres éléments du résultat global			-4 830		-4 830
Résultat net de la période				73 001	73 001
Total des pertes et profits de la période			-4 830	73 001	68 172
Dividendes versés				-111 126	-111 126
Autres variations				23	23
31 décembre 2018	603 944	79 462	-43 054	137 142	777 493
Autres éléments du résultat global			-25 647		-25 647
Résultat net de la période				62 353	62 353
Total des pertes et profits de la période			-25 647	62 353	36 706
Dividendes versés				-100 855	-100 855
Autres variations			461		461
31 décembre 2019	603 944	79 462	-68 240	98 639	713 805

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Bénéfice Net	62 353	73 001	72 409
Elim. du résultat des mises en équivalence	-78 613	-94 395	-100 096
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	-16 260	-21 393	-27 686
Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution		-750	
Elim. de la charge (produit) d'impôt	100		
Elim. du coût de l'endettement financier net	16 026	21 996	27 175
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	-134	-147	-511
Incidence de la variation des dettes fournisseurs			
Incidence de la variation du BFR	19	-830	920
Impôts payés			
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	-115	-977	409
Incidence des variations de périmètre			-203 999
Variation des prêts et avances consentis			
Subventions d'investissement reçues			
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles			
Dividendes reçus	108 921	155 144	95 449
Autres flux liés aux opérations d'investissement			
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	108 921	155 144	-108 550
Augmentation de capital			106 124
Cession (acquisition) nette d'actions propres			
Emission d'emprunts		586 044	90 018
Remboursement d'emprunts		-586 400	
Intérêts financiers nets versés	-16 052	-31 628	-25 961
Dividendes payés aux actionnaires du groupe	-100 855	-111 126	-60 998
Dividendes payés aux minoritaires			
Autres flux liés aux opérations de financement			
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-116 908	-143 109	109 182
Incidence de la variation des taux de change			
Incidence des changements de principes comptables			
Variation de trésorerie	-8 102	11 058	1 041
Trésorerie d'ouverture	13 499	2 441	1 401
Trésorerie de clôture	5 397	13 499	2 441

COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Informations complémentaires :			
Intérêts courus non versés	7 588	7 614	15 852

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. DESCRIPTION DU GROUPE

1.1. DESCRIPTION DU GROUPE

La société qui a une activité de holding a pris une participation de 25% dans la société GRTgaz en date du 12 juillet 2011. GRTgaz a une activité de gestion du transport de gaz en France et supervise la gestion de réseaux de filiales de ENGIE en Europe. La société détient des infrastructures (gazoducs, réseaux d'interconnexion, stations de compression). Cette acquisition d'un montant de 1 360 millions d'euros a été financée par deux augmentations de capital - 658 millions d'euros le 5 juillet 2011 et 202 millions d'euros le 27 septembre 2017 - et par l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant initial de 500 millions d'euros à échéance du 12 juillet 2018 refinancé par l'émission d'un nouvel emprunt obligataire d'un montant nominal de 586 millions d'euros à échéance du 12 juillet 2029.

Les comptes présentés portent sur un exercice de 12 mois.

1.2. PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION

Les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation de l'exercice clos le 31 décembre 2019 sont présentées ci-dessous :

Entreprises	Date d'établissement des comptes	Siège	Activité	Intérêts 31/12/2019	Intérêts 31/12/2018	Méthode 31/12/2017
SIG S.A.	31/12/2019	4 Place Raoul Dautry 75015 Paris	Holding	Société-mère	Société-mère	Société-mère
GRTgaz S.A	31/12/2019	6, rue Raoul Nordling 92270 Bois Colombes	Infrastructure gazière	ME 24,84 %	ME 24,84 %	ME 24,91 %

ME : Mise en équivalence

La durée d'exercice des sociétés du périmètre de consolidation est de 12 mois. Les données recueillies de GRTgaz sont issues d'états financiers consolidés établis en millions d'euros. Des jeux d'arrondis peuvent conduire à des écarts non significatifs au niveau de certains soldes ou de certaines variations, les comptes de SIG étant établis en milliers d'euros.

2. BASES DE PREPARATION DES COMPTES

En application du règlement européen n° 297/2008 du 11 mars 2008, les états financiers consolidés de la société (incluant les notes ci-après) pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été préparés conformément au référentiel IFRS¹ tel qu'adopté par l'Union Européenne ("UE"). La société a appliqué les IFRS adoptées par l'UE pour les exercices 2019, 2018 et 2017.

SIG n'est pas considéré comme une entité d'investissement au regard de l'ensemble des critères définis par IFRS 10. Les critères pris en compte par la société sont les suivants :

- SIG a un investissement dans une seule société depuis l'origine,
- SIG ne fournit pas de service de gestion d'investissement,

¹ Le terme "IFRS" fait référence collectivement aux normes comptables internationales, *International Accounting Standards* ("IAS") et *International Financial Reporting Standards* ("IFRS"), et aux interprétations du comité d'interprétation, SIC et *International Financial Reporting Interpretations Committee* ("IFRIC"), publiées par l'IASB.

- SIG n'évalue pas exclusivement son investissement sur la base de la juste valeur de sa participation.

Les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été établis par la société et arrêtés par le conseil d'administration le 29 juin 2020. Ils seront soumis à l'approbation des actionnaires de la société lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

2.1. NOUVELLES NORMES ET AMENDEMENTS APPLIQUES DE MANIERE OBLIGATOIRE EN 2019

- Amendements IAS 19 – Avantages du personnel : Modification, réduction ou liquidation de régime (adoptés le 13 mars 2019)
- Amendements IAS 28 – Participations dans des entreprises associées et des coentreprises : Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises (adoptés le 8 février 2019)
- Amendements IFRS 9 – Instruments financiers : Caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative.
- IFRS 16 – Contrats de location
- Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2015-2017
 - IAS 12 : Conséquences fiscales des paiements au titre des instruments financiers classés comme instrument de capitaux propres
 - IAS 23 : Coûts d'emprunt incorporables au coût de l'actif
 - IFRS 3 et IFRS 11 - Intérêts précédemment détenus dans une joint opération
- IFRIC 23 – Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat

Ces nouvelles normes et amendements n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés.

2.2. NOUVELLES NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRETATIONS PUBLIES PAR L'IASB ET NON ENCORE APPLIQUES PAR LA SOCIETE

Ces normes, amendements et interprétation n'ont pas encore été adoptés par l'UE au 31 décembre 2019 ou sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts après le 31 décembre 2019.

Les implications pratiques de l'application de ces normes, amendements et interprétation et leurs effets sur les états financiers de la société ont été évalués ou sont en cours d'analyse.

□ Textes adoptés par l'Union Européenne :

- Amendement « Modifications des références au Cadre conceptuel dans les normes IFRS » (03/18)
- Amendements IAS 1 et IAS 8, Définition de la matérialité (10/18)
- Amendements IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 Réforme des taux de référence (09/19)

❑ **Textes non encore adoptés par l'Union Européenne au 31 décembre 2019 :**

Par ailleurs, l'IASB a publié les normes et les amendements suivants qui n'ont pas encore été adoptés par l'UE au 31 décembre 2019. Les impacts de l'adoption de ces normes et amendements sur les états financiers du Groupe sont en cours d'évaluation :

- Amendement IFRS 10 et IAS 28, Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entité associée ou une coentreprise (09/14)
- IFRS 14, Comptes de report réglementaires
- IFRS 17, Contrats d'assurance
- Amendements IFRS 3 Définition d'une activité

3. PRINCIPALES REGLES ET METHODES APPLIQUEES PAR LA SOCIETE

3.1. PRINCIPALES REGLES ET METHODES COMPTABLES

3.1.1. Principes de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les activités de la société, de sa filiale, dans lesquelles la société exerce directement ou indirectement une influence notable.

La filiale est consolidée par mise en équivalence à compter de la date à laquelle l'influence notable est exercée par la société, en l'occurrence la date de prise de participation dans la filiale. Elle sort du périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle l'influence notable cesse d'être exercée.

Selon la méthode de la mise en équivalence, la participation dans une entreprise associée ou une joint-venture est comptabilisée initialement au coût, puis la valeur comptable de la participation est augmentée ou diminuée de la quote-part de l'investisseur dans le résultat net de l'entité détenue après la date d'acquisition (IAS28R.10).

La quote-part de l'investisseur dans le résultat net de l'entité est comptabilisée dans le résultat net de l'investisseur, sur une ligne spécifique du compte de résultat.

Des ajustements de la valeur comptable de la participation peuvent également être nécessaires, au titre :

- des distributions reçues de l'entité détenue (dividendes,...) ;
- des diminutions du pourcentage de participation (dilution), comptabilisée au compte de résultat ;
- des variations du pourcentage de participation liées par exemple au rachat d'actions propres de la cible comptabilisées dans le Goodwill ;
- de la quote-part de l'investisseur dans les variations des autres éléments du résultat global de l'entité détenue, comptabilisée dans les autres éléments du résultat global de l'investisseur.

3.1.2. Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour les montants d'actifs et de passifs, de charges et de produits comptabilisés, et la présentation des actifs et passifs éventuels ou la production d'information en juste valeur. Les éléments significatifs liés à ces estimations comprennent en particulier une information sur la juste valeur de la dette. Les montants réels peuvent se révéler différents de ces estimations.

3.1.3. Présentation de l'état de la situation financière consolidée

L'état de la situation financière consolidée présente les actifs et passifs de la société en fonction de leur caractère courant ou non courant. Un actif ou un passif est classé en courant lorsque la société s'attend à réaliser cet actif ou à régler ce passif dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

3.1.4. Actifs et passifs financiers

3.1.4.1. Actifs financiers

Principe comptable :

Conformément aux principes de la norme IFRS 9 – Instruments financiers, les actifs financiers sont comptabilisés et valorisés soit au coût amorti, soit à la juste valeur par capitaux propres, soit à la juste valeur par résultat.

- Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie se compose d'un solde bancaire et de valeurs mobilières de placement qui sont libellés en euros et comptabilisés à la juste valeur par résultat.

3.1.4.2. Passifs financiers

Principe comptable :

Les passifs financiers sont comptabilisés soit en passifs au coût amorti pour les dettes financières, les dettes fournisseurs et autres créanciers, et les autres passifs financiers, soit en passifs évalués à la juste valeur par résultat pour les instruments financiers dérivés ou pour les passifs financiers désignés comme tels.

- Les dettes financières enregistrées au coût amorti.

Les dettes financières au coût amorti comprennent un emprunt obligataire à taux fixe. La société applique la méthode des taux d'intérêt effectifs pour calculer la charge d'intérêt de ses passifs financiers. Les frais d'émission d'emprunt et les primes d'émission ou de remboursement sont intégrés dans le calcul du taux d'intérêt effectif.

La méthode des taux d'intérêt effectifs consiste à étaler la charge d'intérêt et la prime d'émission ou de remboursement en utilisant un taux d'intérêt cohérent pour actualiser la série de flux de trésorerie sur la durée de vie prévue du passif financier. La société ne réévalue pas ses emprunts à la juste valeur.

3.1.5. Provisions, passifs et actifs éventuels

3.1.5.1. Provisions

La société enregistre une provision lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- il existe une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;

- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

La provision doit représenter le montant que la société devrait payer pour éteindre l'obligation. Elle est évaluée en fonction des faits et circonstances présents et sur la meilleure estimation faite quant aux risques et incertitudes qui y sont associés.

Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses estimées, qui résulteraient de l'extinction d'une obligation, calculée à partir d'un taux d'actualisation reflétant les appréciations du marché sur la valeur temporelle de l'argent et les risques spécifiques à la société. L'augmentation de la provision liée au passage du temps est enregistrée en charge d'intérêts.

3.1.5.2. Passifs éventuels

Les passifs éventuels sont soit des obligations potentielles, soit des obligations existantes qui ne respectent pas les critères de reconnaissance des provisions définis ci-dessus.

Même si les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans l'état de la situation financière de la société, ils sont mentionnés en notes annexes aux états financiers consolidés lorsqu'ils sont significatifs.

3.1.5.3. Actifs éventuels

Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés tant qu'il n'existe pas de dénouement favorable. Ils sont indiqués en notes annexes aux états financiers lorsqu'un avantage économique significatif est probable

Aucune provision, aucun passif ou actif éventuels, n'ont été identifiés au cours de l'exercice.

3.1.6. Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat se compose de l'impôt courant et de l'impôt différé. L'impôt exigible est calculé en utilisant les taux d'impôts applicables à la fin de l'exercice.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leurs bases fiscales. Cette approche compare la valeur comptable d'un actif et d'un passif et sa valeur fiscale. Si la différence affecte le résultat comptable ou le résultat fiscal sur des périodes différentes, un impôt différé passif ou actif est comptabilisé à hauteur de la charge ou du produit d'impôt différé comptabilisé dans l'état du résultat global.

Un impôt différé actif pour pertes fiscales reportables n'est comptabilisé que dans la mesure où il est plus probable qu'improbable que la société disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels ces pertes fiscales reportables pourront être imputées. A la date de clôture de l'exercice, il n'y a pas de perspectives de résultat fiscal positif dans un avenir proche.

3.1.7. Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net – part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant la période, le cas échéant, après déduction du nombre moyen d'actions propres.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net – part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation durant la période. Il n'y a pas d'instrument de dilution du capital. Par conséquent, le résultat de base et le résultat dilué par action sont identiques.

Après les augmentations de capital intervenue le 5 juillet 2011 et le 27 septembre 2017, le capital est composé de 60.394.420 actions.

3.2. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

3.2.1. Comptabilisation des instruments financiers

Les instruments financiers sont enregistrés à leur juste valeur sauf indication contraire (voir note 12. "Juste valeur des instruments financiers").

3.2.2. Gestion des risques

La société est exposée à certains risques liés à ses actifs et passifs financiers. Ces risques et les principes de gestion de la société pour les réduire sont énumérés ci-après :

3.2.2.1. Risques de marché

La société n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt dans la mesure où sa dette est entièrement à taux fixe. Par ailleurs, elle n'est pas directement exposée au taux de change dans la mesure où elle détient une participation dans une société française dont l'activité s'exerce principalement en France et dans la zone Euro.

3.2.2.2. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour la société dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier manquerait à ses obligations contractuelles. Pour la société, ce risque provient de la valeur de sa participation dans la filiale mise en équivalence GRTgaz et de la capacité de cette participation à générer des dividendes suffisants pour couvrir les charges financières liées au financement de son acquisition. L'activité de GRTgaz comporte des risques liés au respect de la législation Française et Européenne, aux autorisations administratives d'exploitation, à l'occupation du domaine public, à la régulation des tarifs de transport du gaz, aux obligations pouvant lui être fait en matière d'investissement, à l'environnement et la pollution, et à la défaillance possible de son réseau.

3.2.2.3. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que la société éprouve des difficultés à honorer ses dettes et autres obligations lorsque celles-ci arriveront à échéance.

Pour des informations sur le risque de liquidité, voir les notes 6 « Trésorerie et équivalents de trésorerie » et 8.2 « Echancier des emprunts ».

4. TITRES MIS EN EQUIVALENCE

4.1. COUT D'ACQUISITION DES TITRES

La société a pris une participation initiale de 25% dans la société GRTgaz pour un montant de 1.156.032 milliers d'euros. A la suite d'augmentations de capital réservée aux salariés intervenues sur les exercices clos le 31 décembre 2012, le 31 décembre 2014, le 31 décembre 2015, le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2018, et des rachats d'actions propres par GRTgaz intervenus sur les exercices clos au 31 décembre 2018 et 31 décembre 2019, le pourcentage de détention est de 24,84%. Les conséquences des variations de pourcentage d'intérêts dans la situation nette de GRTgaz sont comptabilisées :

- en résultat dans la rubrique Résultat des sociétés mises en équivalence pour la dilution liée à l'augmentation de capital réservée aux salariés.
- En diminution du goodwill pour l'effet lié au rachat d'actions propres.

Le coût d'acquisition correspond au prix d'acquisition augmenté des coûts directs liés à l'acquisition. Ces coûts directs ont fait l'objet d'une augmentation de 159 milliers d'euros sur l'exercice lié à un ajustement. Le goodwill d'un montant de 487.577 K€ est inclus dans le montant des titres mis en équivalence.

(en milliers d'euros)	31/12/2017	Résultat	Autres éléments du résultat global	Distribution	Augmentation de capital	Autres	Variation de périmètre	31/12/2018
Titres mis en équivalence	1 422 619	95 145	-4 830	-155 144		-33		1 357 758
	31/12/2018	Résultat	Autres éléments du résultat global	Distribution	Augmentation de capital	Autres	Variation de périmètre	31/12/2019
Titres mis en équivalence	1 357 758	78 613	-25 647	-108 921		461		1 302 263

INFORMATIONS FINANCIERES RESUMEES

Les informations financières résumées de la participation mise en équivalence sont les suivantes :

(en millions d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018	Impact IFRS 16
Actifs non courants	9 793	9 791	130
Actifs courants	689	918	
Total actif	10 482	10 709	130
Passifs non courants	6 097	6 198	130
Passifs courants	1 019	921	
Total passif	7 116	7 119	130
Actif net part du groupe	3 366	3 591	
Quote part de la société dans les capitaux propres	836	892	

(en millions d'euros)	31 décembre 2019 (12 mois)	31 décembre 2018 (12 mois)	31 décembre 2017 (12 mois)
Chiffre d'affaires	2 275	2 298	2 045
Resultat net part du groupe	316	380	403
Quote part de la société dans le résultat	78	94	100
Autres éléments du résultat global	-103	-18	-5
Quote part de la société dans les autres éléments du résultat global	-26	-5	-1

Ces informations financières sont des informations consolidées établies selon les normes IFRS.

Concernant l'impact IFRS 16 sur la présentation des comptes de GRTgaz, les données publiées au 31 décembre 2018 n'ont pas été retraitées du fait de la méthode de transition retenues. L'impact IFRS 16 présenté concerne l'ouverture au 1^{er} janvier 2019.

4.2. VALEUR RECOUVRABLE DES TITRES

Pour s'assurer de la valeur recouvrable des titres, la société s'appuie, entre autres, sur une expertise extérieure périodique. Cette expertise, qui détermine une fourchette de valorisation, repose sur des hypothèses économiques et fait référence à l'historique des états financiers. Les hypothèses de valorisation intègrent des prévisions de résultat sur la base des budgets revus afin d'intégrer l'acquisition d'Elengy par GRTgaz, des projections de flux de trésorerie actualisés avec un taux de coûts des fonds propres évoluant de 5% à 5,4%, des comparables boursiers et l'examen des principales transactions.

Les prévisions budgétaires tiennent compte :

- Des prévisions d'investissement sur la période 2020-2024
- Des prévisions d'inflation (de 1,0% à 1,4% sur le long terme), de croissance et d'évolution de la rémunération de la BAR (base d'actif régulé) pour les recettes
- Des prévisions d'évolution des coûts d'exploitation
- Des prévisions d'évolution des coûts d'endettement sur la base de projection de l'Euribor 6 mois et d'un spread constant de 170 points de base
- La mise à jour des hypothèses fiscales (suppression de la taxe de 3% sur les dividendes, baisse progressive du taux d'IS, évolution de la déductibilité des charges financières).

5. AUTRES DEBITEURS

Il n'y a plus d'autres débiteurs au bilan des 3 derniers exercices.

6. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Le détail du poste Trésorerie et équivalents de trésorerie est présenté ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Equivalents de trésorerie	5 075	13 135	1 518
Soldes bancaires	322	364	923
Total	5 397	13 499	2 441

7. CAPITAUX PROPRES

7.1. CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2019, le capital de la Société (entièrement libéré) est divisé en 60.394.420 actions d'une valeur nominale de 10,00 euros chacune.

7.2. DIVIDENDES DISTRIBUES

	Montant réparti (en milliers d'euros)	Dividende net par action (en euros)
Au cours de l'exercice clos le 31 decembre 2018	111 126	1,84
Au cours de l'exercice clos le 31 decembre 2019	100 855	1,67

8. EMPRUNTS

8.1. DETAIL DES EMPRUNTS

Le détail du poste Emprunts est présenté ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2017	31 décembre 2018	Transfert	Augmentation	Remboursement	31 décembre 2019
Emprunts obligataires - non courant		586 044				586 044
Interêts courus sur emprunts - non courant						
Emprunts non courants		586 044				586 044
Emprunts obligataires - courant	587 794					
Interêts courus sur emprunts - courant	15 852	7 614		15 894	15 921	7 588
Emprunts courants	603 646	7 614		15 894	15 921	7 588
TOTAL Emprunts	603 646	593 659		15 894	15 921	593 632

Sur l'exercice précédent, les 2 emprunts obligataires d'un montant nominal global de 586,4 millions d'euros à échéance du 12 juillet 2018 ont été remboursés par l'émission d'un nouvel emprunt obligataire d'un montant nominal de 586,4 millions d'euros au taux fixe de 2,715%. Le solde comptable de 586,0

millions d'euros tient compte des frais d'émissions d'un montant de 0,4 million d'euros qui ont été déduits du montant du nominal emprunté. La société applique la méthode des taux d'intérêt effectifs pour calculer la charge d'intérêt de ses passifs financiers.

8.2. ECHEANCIER DES EMPRUNTS

L'ensemble des obligations émises sont à échéance du 12 juillet 2029 soit à plus d'un an après la date de clôture des comptes.

8.3. JUSTE VALEUR DE L'EMPRUNT

L'emprunt obligataire a été comptabilisé pour sa valeur nominale nette des frais d'émission que la société a considérée comme étant la juste valeur à la date de comptabilisation, comme décrit dans la note 3.1.4.2. "Actifs et passifs financiers enregistrés au coût amorti". Le taux d'intérêt effectif de l'emprunt est de 2,72%.

La juste valeur de l'emprunt à la date de clôture a été estimée à la somme des cash-flow restant à payer compte tenu de l'échéance (juillet 2029), au taux d'intérêt effectif de l'emprunt complémentaire souscrit.

9. CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes de la société se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Cout de l'endettement financier brut	-15 890	-21 887	-27 135
Total	-15 890	-21 887	-27 135

Il s'agit des intérêts courus de l'emprunt obligataire.

10. RESULTAT PAR ACTION

	31 décembre 2019	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Numérateur (en milliers d'euros)			
Resultat net part du Groupe	62 353	73 001	72 409
Dénominateur (en milliers d'actions)			
Nombre moyen d'actions en circulation	60 394	60 394	54 808
Effet des instruments dilutifs			
- Plan d'action gratuites	0	0	0
- Plan d'option de souscription et d'achat d'actions	0	0	0
Nombre moyen d'actions en circulation diluées	60 394	60 394	54 808
Résultat net part du groupe par action	1,03	1,21	1,32
Résultat net part du groupe par action dilué	1,03	1,21	1,32

11. TRANSACTION AVEC LES PARTIES LIEES

La société mère est la Holding d'Infrastructures Gazières.

(en milliers d'euros)	Note	31 décembre 2019	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Coût de l'endettement financier	9.	-15 890	-21 887	-27 135
Autres produits et charges financiers				
TOTAL		-15 890	-21 887	-27 135

(en milliers d'euros)	Note	31 décembre 2019	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Clients et autres actifs	5.			
Total actifs courants				
Total des actifs				

(en milliers d'euros)	Note	31 décembre 2019	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Emprunt obligataire	8.1	586 044	586 044	
Total Passifs non courants		586 044	586 044	
Emprunt obligataire, part à moins d'un an	8.1	7 588	7 614	603 646
Total Passifs courants		7 588	7 614	603 646
Total des passifs		593 632	593 659	603 646

11.1. COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Le coût de l'endettement financier net correspond aux intérêts de l'emprunt obligataire souscrit par les actionnaires de la société.

11.2. EMPRUNT OBLIGATAIRE

Les obligations émises par la société ont été acquises par les actionnaires de la société ou leurs filiales pour leur montant total.

12. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

12.1. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISES A LA JUSTE VALEUR

Les actifs comptabilisés à la juste valeur correspondent à la trésorerie et équivalents de trésorerie :

- Des valeurs mobilières de placement (SICAV monétaires) pour 5.075 milliers d'euros
- Un solde de compte bancaire pour 322 milliers d'euros.

Il n'y a pas de passif comptabilisé à la juste valeur.

12.2. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISES AU COUT AMORTI

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs et passifs financiers de la société et leur juste valeur.

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019		31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Emprunt obligataire	586 044	633 327	586 044	598 765		
Total Passifs non courants	586 044	633 327	586 044	598 765		
Emprunt obligataire, part à moins d'un an	7 588	7 588	7 614	7 614	603 646	617 005
Fournisseurs et autres créditeurs	124	124	105	105	990	990
Total Passifs courants	7 712	7 712	7 719	7 719	604 636	617 995
Total des passifs	593 756	641 039	593 764	606 484	604 636	617 995

La valeur comptable des créances et autres actifs, des dettes fournisseurs et des autres passifs est généralement égale à leur juste valeur du fait de la courte période qui sépare leur reconnaissance comptable et leur réalisation (dans le cas d'actifs) ou leur règlement (dans le cas de passifs).

13. SITUATION FISCALE

13.1. EFFET NET DES IMPOTS SUR LES RESULTATS

(en milliers d'euros)	Note	31 décembre 2019	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Charges d'impôts courant			-100	
Produits/charges d'impôts différés				
Impôts sur les résultats			-100	

13.2. RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPOTS THEORIQUE ET LA CHARGE D'IMPOT COMPTABILISEE

(en milliers d'euros)	Note	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Taux d'impôt		28%	33%
Resultat net		62 353	73 001
Annulation de la charge d'impôts		100	
Annulation de la quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence		-78 613	-95 145
Résultat avant impôts		-16 160	-22 143
Impôt théorique		4 525	7 624
Réintégration des frais financiers		-3 616	
Quote-part de frais et charges		-1 525	-2 585
Déduction des déficits reportables non activés		380	
Frais d'acquisition de titres		124	147
Autres		12	67
Déficits non activés			-5 252
Impôt comptabilisé		-100	0

13.3. ACTIFS D'IMPOTS DIFFERES NON RECONNUS AU BILAN

Les déficits reportables n'ont pas été activés en raison de l'absence de perspective de bénéfice fiscal. Le déficit restant à reporter était de 214 680 milliers d'euros au 31 décembre 2018 et de 213 322 milliers d'euros au 31 décembre 2019.

14. ENGAGEMENT HORS BILAN

Les titres GRTgaz font l'objet d'un nantissement de premier rang au profit des porteurs de l'emprunt obligataire pour un montant total en principal de 586 400 000 euros au titre des obligations émises majorées de tout montant en principal au titre des obligations supplémentaires qui pourraient être émises ainsi que tous les intérêts, intérêts de retard, frais, commissions et accessoires au titre des obligations.

15. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Prise de participation

La Société d'Infrastructures Gazières (SIG), a pris une participation de 17,8% au capital de la société Elengy en février 2020 via une augmentation de capital réservée.

Pandémie du Covid-19

Au regard des éléments fournis par l'organisation mondiale de la Santé (OMS), la pandémie du Covid-19 en cours n'est pas considérée comme un événement existant à la date de la clôture au 31 décembre 2019 et susceptible de nécessiter un ajustement des comptes 2019.

Cet événement lié à la crise sanitaire a déjà impacté l'économie française et européenne sur le début de l'exercice 2020. Les mesures massives de soutien annoncées par les gouvernements européens devraient permettre de soutenir les économies. À la date d'établissement des comptes, les conséquences éventuelles sur nos actifs financiers, qui sont des actifs à long terme et portent sur des activités régulées sont difficilement évaluables.

16. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés sur l'exercice pour la certification des comptes se répartit comme suit :

	Certification des comptes	Autres services	TOTAL
PWC	47 803	0	47 803
MAZARS	52 969	0	52 969
TOTAL	100 772	0	100 772